

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<p>Séance du 16 décembre 2024</p> <p>Date de convocation 03 décembre 2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice..... 27</p> <p>Présents 19</p> <p>Pouvoirs 05</p> <p>Votants 24</p>	<p>Le seize décembre deux mil vingt-quatre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE Coentin LECOMTE, Maryvonne DAVOT, Monique INFRAY, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Philippe MAUGER, Guy COTTREZ, Stéphane BREHAM, Hervé LOUR, Chantal INFRAY, William BERTRAND</p> <p><u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Albert NANIYOUA à Marie-Claude LAURET, Carole HERVAGULT à Ludovic GUIOT, Daniel BREINER à Pascal MARIE, Nadine DESCHAMPS à Cédric VIGUERARD, Arnaud DAMIEN à Philippe MAUGER</p> <p><u>Étaient absents</u> : Anthony LE PENNEC, Manuella FERREIRA, Olivier MOHLO</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Maryvonne DAVOT</p>
--	--

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

24.76 – DECISIONS BUDGETAIRES – Frais d'éclairage pour la commune d'Igoville

Rapporteur : Cédric VIGUERARD

La commune d'Igoville participe aux frais d'éclairage public du pont de la Route Départementale 6015 pour les trois lampadaires lui appartenant, sous forme d'une participation financière versée à la commune.

Pour l'année 2025, il est proposé de revaloriser de 2% la redevance, selon l'un des scénarios ci-dessous :

	2024	2025
Redevance par lampadaire	54,40 €	55,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- DE REVALORISER la redevance 2025 pour chaque lampadaire à 55,50 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	24
Pour	24
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.



Le/La secrétaire de séance



Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET